

Questions orales

En 1980, le gouvernement du Parti québécois a imposé une taxe sur la masse salariale au Québec. Lors du dernier Budget, le gouvernement fédéral a clairement indiqué de ne plus laisser les entreprises déduire de leur impôt fédéral des taxes sur la masse salariale et le capital qu'elles versent aux provinces.

Ma question est la suivante: Aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture économique canadienne, est-ce que le ministre des Finances est disposé à réviser cette décision en faveur des entreprises du Québec, de l'Ontario et du Manitoba?

L'hon. Gilles Loiseau (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme l'honorable député le sait sans doute, nous avons profité de notre rencontre avec le Conseil du patronat lundi de cette semaine pour discuter de cette question.

Nous comprenons parfaitement les inquiétudes des Québécois et des Ontariens, de même que d'autres à ce sujet, et je puis assurer l'honorable député que mon collègue, le ministre des Finances, est en train de revoir cette question et qu'il devrait, au moment de la rencontre avec ses collègues, pouvoir peut-être nous annoncer des nouvelles.

* * *

• (1500)

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre du Commerce extérieur.

Récemment, deux camions de la compagnie d'allumettes Eddy du Canada ont été arrêtés par les douanes américaines, à Buffalo, parce que la mention «made in Canada» ne figurait pas sous le nom de la raison sociale, sur chaque paquet d'allumettes, et n'était pas en lettres de la même taille que le message commercial lui-même.

Quelle stupidité! Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas insisté pour que cette réglementation stupide soit modifiée avant de signer, à n'importe quel prix, un traité de libre-échange qui met en péril les industries et les emplois du Canada?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire, mais je vais certainement me renseigner auprès

du ministre, et j'informerai le député du résultat de mes démarches.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, les obstacles non tarifaires sont un acte flagrant de la mauvaise foi des États-Unis en ce qui concerne l'application de l'Accord de libre-échange. Pour plusieurs sociétés canadiennes, c'est devenu un problème qui n'existait pas auparavant.

Qu'est-ce que le gouvernement va faire, maintenant, pour contrer cette réglementation douanière américaine que le gouvernement a pleinement, et de façon tout à fait irresponsable, acceptée lorsqu'il a signé l'Accord de libre-échange?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr du tout que cela ait un rapport avec l'Accord de libre-échange. Si c'est un problème particulier d'impression, je vais en parler avec le ministre concerné et je donnerai ensuite une réponse au député.

* * *

[Français]

AIR CANADA

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans le cadre du dossier d'Air Canada on apprenait, en fin de semaine, que le ministre des Transports, responsable particulièrement de la région de Montréal, n'avait aucunement l'intention d'arrêter ce véritable transfert d'emplois spécialisés de Montréal à Toronto. Est-ce que le ministre va arrêter de s'en laver les mains et sauver le peu d'emplois qui restent à Air Canada, à Montréal.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Longueuil qu'il n'a pas à créer et à alimenter de fausses rumeurs. Il n'est absolument pas question pour Air Canada de déménager quelque partie que ce soit de son siège social de Montréal ailleurs.

[Traduction]

M. le Président: Cela conclut la période des questions.

J'ai une décision que je dois rendre maintenant et deux rappels au Règlement dont je parlerai dans un moment.

Une voix: Des questions de privilège.

M. le Président: Un député pense qu'elles sont des questions de privilège. Je m'adresserai à ce député dans un moment. Pour le moment j'ai une décision à rendre.